



Préavis municipal N°12/2020

Remplacement des luminaires de l'éclairage public des villages de Denezy, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le jeudi 12 novembre en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Michel Rosset, municipal

La commission a étudié les documents présentés pendant la séance, ainsi que le préavis municipal N° 12/2020 et entendu les explications détaillées.

La commission relève les points suivants :

- La commune dispose actuellement d'un contrat d'entretien pour l'éclairage public avec la Romande Energie. Ce contrat se monte actuellement à CHF 21'000.00/année. Il sera mis à jour, à la baisse, en 2021 afin de tenir compte des nouvelles installations LED.
- La commune n'a pas demandé d'offre à un autre prestataire de service. En effet, une partie des travaux de remplacement sera effectuée dans le cadre de ce contrat de maintenance.
- La Romande Energie a remis à la commune 1 offre par village. Nous encourageons la commune à essayer de négocier un forfait global pour les 3 villages, ceci en vue de faire baisser les prix.

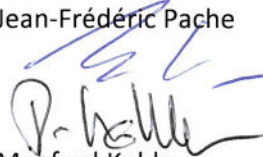
Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- d'autoriser la municipalité à effectuer les travaux de remplacement des luminaires de l'éclairage public de Denezy, Peyres-Possens et Thierrens par la technologie LED ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 185'000.00 ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 185'000.00 par la trésorerie courante ;
- d'amortir la somme de CHF 185'000.00 par un prélèvement sur le fonds de réserve intitulé « fonds affecté énergie durable » no 9280.82.

Montanaire, le 12 novembre 2020.

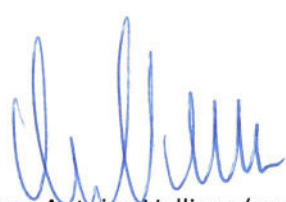
Jean-Frédéric Pache

Corinne Favre


Manfred Kohler

Andréa Monachon




Marc-Antoine Vulliens (rapporteur)